



World Karate Federation

Compétition de Kata

Questions d'examen pour les juges de Kata

et de Para-Karaté

Version 1er janvier 2024

La feuille de réponses est à retourner aux examinateurs. Toutes les réponses doivent être saisies uniquement sur la feuille de réponses séparée. Vous devez vous assurer que votre nom, votre pays, votre numéro et toute autre information requise sont inscrits sur la feuille de réponses.

Vous ne pouvez pas avoir de papiers ou de livres supplémentaires sur votre bureau pendant cet examen. Pendant l'examen, être vu parler à un autre candidat ou copier le travail d'un autre entraînera la suspension et l'échec automatique de l'examen. Si vous n'êtes pas sûr des procédures correctes ou si vous avez des questions sur tout aspect de l'examen, vous ne devez parler qu'à un examinateur, le secrétaire de la CR ou l'adjoint du Secrétaire.

Le résultat de l'examen tant théorique que pratique sera envoyé à la Fédération Nationale du candidat sur simple demande.

Janvier 2024



World Karate Federation

EXAMEN KATA

"VRAI OU FAUX"

Sur la feuille de réponse, mettez un « X » dans la case appropriée. La réponse à une question n'est vraie que si elle peut être tenue pour vraie dans toutes les situations ; sinon, # elle est considéré comme fausse. Chaque bonne réponse rapporte un point.

1. Les membres de l'équipe Kata doivent tous porter le même type de Karaté Gi.
2. Le temps total accordé pour la démonstration combinée du Kata et du BUNKAI est de six minutes.
3. Dans la compétition Kata, de légères variations telles qu'enseignées dans le style du concurrent (Ryu-ha) sont autorisées.
4. Les lunettes sont interdites dans la compétition de Kata.
5. Un seul élastique discret sur une seule queue de cheval est autorisé.
6. Le droit au classement descend vers les places inférieures en l'absence de concurrents éligibles au classement.
7. La compétition de Kata peut être organisée en plusieurs formats.
8. Dans tous les formats de compétition, le nombre de Concurrents ne peut excéder 8.
9. Les juges doivent rechercher le kihon correct de l'école en cours de démonstration.
10. Les matchs par équipe consistent en une compétition entre équipes de 3 ou 4 concurrents dont 3 concourent à la fois
11. La conformité est une cohérence dans l'exécution du Kihon du style (Ryu-ha) dans le Kata.
12. En cas de divergence entre le numéro et le nom du Kata enregistré pour la performance, le nom, selon la liste officielle des Kata de la WKF, prévaudra.



World Karate Federation

13. Lorsqu'une équipe compte 4 compétiteurs, tous les 4 peuvent être utilisés pour n'importe quel tour.
14. Donner l'ordre de commencer et de terminer le Kata par un membre de l'équipe n'est pas considéré comme un signal externe.
15. Les tapis doivent former une surface de couleur uniforme pour la compétition Kata.
16. Les juges doivent rechercher le Kihon correct du style du compétiteur (Ryu-ha) en cours de démonstration.
17. Le panel de juges peut être changé pour n'importe quel tour.
18. Le temps total autorisé pour la démonstration combinée du Kata et du BUNKAI est de 5 minutes.
19. Dans les compétitions de Kata, les manches de la veste du Karate-gi ne peuvent pas être retroussées.
20. Il est de la responsabilité de l'entraîneur ou du compétiteur de notifier le nom et le numéro du Kata à la table de pointage avant chaque tour.
21. Le nombre de juges par jury peut être réduit à cinq pour toute compétition.
22. Un Kata exécuté précédemment ne peut être répété que s'il est utilisé pour briser une égalité.
23. Le pantalon du Karate-Gi peut être légèrement plus court afin de ne couvrir que la moitié du tibia.
24. Le temps total accordé pour la démonstration combinée du Kata et du BUNKAI est de cinq minutes.
25. Dans le cas où il y a 3 compétiteurs ou moins, un seul Kata est exécuté pour déterminer le classement de la 1ère à la 3ème place.
26. Les Juges d'un match de Kata ne peuvent pas avoir la même nationalité que l'un ou l'autre des compétiteurs.
27. Bien que les rubans et autres décorations pour les cheveux ne soient pas autorisés en kumité, ils sont autorisés en Kata.
28. Dans les combats pour les médailles dans la compétition Kata par équipe, les équipes effectueront une démonstration de la signification du Kata (BUNKAI).
29. Il n'est pas possible de répéter un Kata dans le système d'élimination Round-robin.



World Karate Federation

30. Pour les compétitions ne comptant pas pour le classement mondial WKF ou le classement olympique, le nombre de juges peut être réduit à 5.
31. Le même Kata ne peut jamais être exécuté deux fois de suite dans le système Round-robin.
32. Si un compétiteur déjà qualifié est disqualifié pour mauvaise conduite à la fin du tour du tournoi Round robin (SHIKKAKU) : L'adversaire en demi-finale accédera à la finale par bye.
33. Les compétitrices doivent porter un T-shirt blanc uni sous la veste de Karaté.
34. Les compétitrices peuvent, si elles le souhaitent, porter un T-shirt blanc uni sous la veste de Karaté.
35. Le port de vêtements, vêtements ou équipements non autorisés est interdit.
36. Un élastique discret ou une queue de cheval est permise dans la compétition de Kata.
37. L'aire de compétition doit être d'une taille suffisante pour permettre l'exécution ininterrompue du Kata.
38. Les surfaces de tatami de Kumite ne conviennent pas à la compétition de Kata.
39. La veste de Karate-gi peut être enlevée pendant l'exécution du Kata.
40. Les signaux sonores sont au même niveau que l'on pénaliserait une perte d'équilibre temporaire.
41. Les variations telles qu'enseignées par le style de Karaté (Ryu-ha) du concurrent ne seront pas autorisées.
42. La table de pointage doit être informée du choix du Kata avant chaque manche.
43. Une équipe qui n'exécute pas le salut à la fin de la performance BUNKAI sera disqualifiée.
44. Le nombre de Kata requis dépend du nombre de concurrents individuels ou d'équipes inscrits.
45. Si un concurrent déjà qualifié est disqualifié pour mauvaise conduite à la fin du Round robin (SHIKKAKU) : la médaille de bronze sera attribuée.
46. Lors de l'évaluation de la performance d'un compétiteur ou d'une équipe, les juges évalueront la performance sur la base de tous les critères.



World Karate Federation

47. Il n'y a pas d'écarts spécifiques pour les moins de 14 ans par rapport aux règles standard, mais une limitation de la liste des Kata à des Kata moins avancés peut être utilisée.
48. Causer une blessure par manque de technique contrôlée pendant le BUNKAI est considéré comme une faute.
49. Pour les combats pour médailles, aucun des Juges ne peut avoir la même nationalité que les compétiteurs.
50. Les performances sont notées sur une échelle de 5,0 à 10,0 par incréments de 0,1.
51. Le tirage au sort est le premier choix pour résoudre les égalités.
52. Il y a 6 façons de résoudre une égalité dans le système d'élimination Round robin avec 4 concurrents.
53. La force est l'un des critères d'évaluation.
54. Il y a 6 façons de résoudre une égalité lors d'un système d'élimination avec 8 concurrents.
55. Il y a 10 critères pour l'évaluation du Kata.
56. Le mouvement de transition est l'un des critères d'évaluation pour la performance du Kata mais pas pour le BUNKAI.
57. Dans la performance BUNKAI, les mouvements de transition et le contrôle font partie de l'évaluation.
58. La force, la vitesse et l'équilibre sont les critères d'évaluation du Kata et du BUNKAI.
59. Une perte de connaissance simulée pendant plus de 2 secondes dans le cadre du BUNKAI est considérée comme une faute.
60. Le BUNKAI doit avoir la même importance que le Kata lui-même.
61. Un salut excessif avant le début de la performance est considéré comme une faute.
62. Causer une blessure par manque de contrôle technique pendant le BUNKAI est une disqualification.
63. Ne pas annoncer le Kata n'est pas considéré comme une disqualification.
64. Exécuter le mauvais Kata ou annoncer le mauvais Kata mène à la disqualification.



World Karate Federation

65. Les coups de pied, les claques sur la poitrine, les bras ou le Karaté-gi seront pris en compte par les juges lors de la prise de décision.
66. Un compétiteur ne sera pas disqualifié s'il fait une pause ou un arrêt distinct dans la performance pendant plusieurs secondes.
67. Le BUNKAI ne doit pas avoir la même importance que le Kata lui-même.
68. Le Kata doit commencer face aux juges.
69. L'utilisation de signaux sonores de toute autre personne, y compris d'autres membres de l'équipe, est considérée comme une faute.
70. Si la ceinture du compétiteur tombe pendant l'exécution du Kata, le compétiteur sera disqualifié.
71. Le non-respect des instructions du chef juge ou toute autre mauvaise conduite est considérée comme une faute.
72. Le non-respect des instructions du chef juge ou toute autre faute entraîne une disqualification.
73. Le dépassement du temps limite total de 5 minutes pour Kata et BUNKAI est considéré comme une faute.
74. Dans le Kata en équipe, les trois membres de l'équipe doivent commencer et terminer le Kata en faisant face à la même direction et vers le juge chef.
75. L'exécution du Kata doit être réaliste en termes de combat et faire preuve de concentration, de puissance et d'impact potentiel dans ses techniques.
76. Causer une blessure par manque de contrôle technique pendant le BUNKAI n'est pas considéré comme une faute.
77. Une perte d'équilibre mineure ne doit pas être prise en compte dans l'évaluation de la performance du Kata.
78. Le dépassement du temps limite total de 5 minutes pour le Kata et le BUNKAI entraîne la disqualification.
79. La performance du Kata doit démontrer force, équilibre et vitesse.



World Karate Federation

80. Une perte d'équilibre mineure doit être prise en compte dans l'évaluation de la performance du Kata.
81. Un mouvement asynchrone, comme exécuter une technique avant que la transition corporelle ne soit terminée, est considéré comme une faute.
82. Une expiration inappropriée sera prise en compte par les juges lors de la prise de décision.
83. En équipe Kata, ne pas faire un mouvement à l'unisson n'est pas considéré comme une faute.
84. L'exécution d'un mouvement d'une manière incorrecte ou incomplète est considérée comme une faute.
85. Une perte de temps, y compris une marche prolongée, un salut excessif ou une pause prolongée avant le début de la performance est considérée comme une faute.
86. Frapper les pieds, frapper la poitrine, les bras ou le Karaté-gi sont des signaux sonores.
87. L'utilisation de signaux sonores n'est pas considérée comme une faute.
88. Une expiration inappropriée n'est pas un signal audible.
89. Le fait de ne pas exécuter complètement un blocage ou de frapper la cible est considéré comme une faute.
90. Causer des blessures par manque de technique contrôlée pendant le BUNKAI est autorisé.
91. Les membres de l'équipe doivent démontrer leur compétence dans tous les aspects de l'exécution du Kata, ainsi que de la synchronisation.
92. Les commandes de démarrage et d'arrêt de la performance seront prises en compte par les juges lors de la prise de décision.
93. Il est de la responsabilité du Président de la Fédération Nationale de s'assurer que le Kata tel que notifié à la table de pointage est approprié pour ce tour particulier.
94. Lors de l'exécution du BUNKAI, après avoir été mis au sol, le compétiteur doit soit se mettre sur un genou, soit se lever dans les 2 secondes.
95. Omettre ou ajouter des mouvements - ou autrement modifier substantiellement la performance par rapport à sa forme originale est une disqualification.



World Karate Federation

96. Les célébrations excessives et les manifestations politiques ou religieuses sont considérées comme une disqualification pour le Kumite mais pas pour le Kata.
97. Le Concurrent doit attendre sur le tatami l'annonce de l'évaluation à la fin de la performance.
98. Les compétiteurs peuvent sélectionner n'importe quel Kata de la liste officielle des Kata.
99. Une équipe qui n'exécute pas le salut au début et à la fin de la performance sera disqualifiée.
100. L'utilisation d'armes traditionnelles, d'équipements auxiliaires ou de vêtements supplémentaires est autorisée.
101. La performance en Kata individuel est évaluée depuis le salut commençant le Kata jusqu'au salut terminant le Kata.
102. Une ceinture qui se détache au point de tomber des hanches pendant la performance est une faute.
103. La ceinture qui se détache au point de tomber des hanches pendant la performance est une disqualification.
104. Après le salut, le compétiteur doit annoncer clairement le nom du Kata qui doit être exécuté, puis commencer l'exécution.
105. Il y a 10 critères pour chaque évaluation de Kata.
106. Bien qu'il soit interdit d'effectuer une technique de ciseaux (KANI BASAMI) dans la région du cou lors de l'exécution du BUNKAI, un ciseau au corps est autorisé.
107. Il n'est pas interdit d'effectuer une technique de ciseaux (KANI BASAMI) dans la région du cou en BUNKAI.
108. Les compétiteurs sortiront de la zone de match en faisant les saluts suivants, d'abord « SHOMEN NI REI » puis « OTAGAI NI REI ».
109. Les signaux sonores doivent être considérés comme des fautes très graves par les juges dans leur évaluation de l'exécution du Kata.
110. La réclamation peut être soumise à un représentant du Jury d'Appel par l'entraîneur.
111. Il est de la responsabilité du Tatami Manager qui reçoit la réclamation de réunir le Jury d'Appel et de déposer le montant de la réclamation auprès de la WKF pour toute réclamation refusée.
112. Chacun des trois membres du Jury d'Appel est tenu de se prononcer sur la validité de la réclamation. Les abstentions ne sont pas acceptables.



World Karate Federation

113. Dans les fauteuils roulants, la publicité peut être placée sur le dossier.
114. Si la réclamation est acceptée, le Jury d'Appel nommera un de ses membres qui avisera verbalement le réclamant que la réclamation a été acceptée.
115. Il existe trois catégories générales dans les compétitions de Para-Karaté : les malvoyants, les déficients intellectuels et les utilisateurs de fauteuils roulants.
116. Les prothèses, cannes, béquilles et autres équipements utilisés pour le soutien physique sont autorisés dans les compétitions de Para-Karate.
117. Les athlètes dont les handicaps ont été classés comme non éligibles ou qui ont été considérés comme non conformes ou en violation des règles de compétition ne sont pas éligibles pour concourir en Para-Karaté de la WKF.
118. Les sept juges donneront leurs notes en fonction de l'évaluation de la performance du Kata et du niveau de handicap de l'athlète.
119. Les compétitions de Para-Karaté existent à la fois en Kata et en Kunité.
120. Les fauteuils roulants avec roues anti-basculement sont autorisés dans les compétitions de Para-Karaté.
121. La classification en Para-Karate consiste en une compensation de points supplémentaires en fonction de l'influence de la déficience particulière lors de l'exécution du Kata.
122. Les formulaires du diagnostic médical prouvent l'éligibilité de la déficience de l'athlète et sont, avec les tests fonctionnels lors de la compétition, un outil pour fournir une classification plus précise de l'athlète.
123. Tous les compétiteurs de Para-Karaté sont autorisés à porter des chaussures de sport blanches.
124. En cas de contrôle de classification supplémentaire, de contrôle antidopage, d'incendie ou de toute autre nécessité d'évacuation d'urgence, les entraîneurs nationaux sont directement responsables du retrait en toute sécurité des athlètes.
125. Les compétiteurs de la catégorie Déficience Intellectuelle (Classe Sportive K20) peuvent exécuter le même Kata à chaque tour.
126. Les animaux d'assistance entraînés et certifiés pour détecter les conditions potentiellement mortelles ne sont pas autorisés dans le périmètre extérieur de l'aire de compétition.



World Karate Federation

127. Le Jury d'Appel doit rédiger un simple rapport d'incident de réclamation, décrivant ses conclusions et indiquant les raisons pour lesquelles il accepte ou rejette la réclamation.
128. Il y a 100 Kata sur la liste officielle des Kata.
129. La résolution des égalités suivra les règles de compétition de Kata de la WKF.
130. Les animaux de thérapie ou de soutien émotionnel sont autorisés dans l'aire de compétition ou son périmètre.
131. Il est permis aux Athlètes des Classes Malvoyantes de porter des bandeaux avec des logos ou des marques de sponsors ou de fabricants.
132. Les sangles pour fixer les jambes des athlètes en fauteuil roulant doivent être de couleur blanche et sans logos.
133. Le système de compensation des points au moyen de points supplémentaires doit être accordé par le jury à l'influence de son handicap particulier.
134. Il y a trois classes sportives dans la compétition individuelle de Kata de Para-Karaté.
135. La compétition des Athlètes déficients visuels est divisée en deux catégories.
136. Les classes sportives juniors/cadets sont recommandées pour le développement du Para-Karaté.
137. Les yeux bandés sont obligatoires pour tous les athlètes malvoyants pendant la performance.
138. Les athlètes ayant une déficience intellectuelle exécuteront le Kata debout.
139. Les athlètes ayant une déficience intellectuelle ne peuvent pas répéter le Kata.